

DELEGATION DE Madame Camille CHOPLIN

D-2020/343

**Attribution de subventions en faveur des associations.
Fonds de soutien exceptionnel COVID-19 - 2020. Adoption.
Autorisation**

Madame Camille CHOPLIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La situation exceptionnelle traversée par le pays suite à la pandémie de Covid-19 et les mesures sanitaires qui en découlent ont fortement impacté le secteur associatif.

L'arrêt complet des activités de certaines structures ou leur redimensionnement face à la crise sanitaire a eu des conséquences financières importantes.

Dans ce contexte, la Ville de Bordeaux souhaite apporter un soutien financier aux structures les plus fragilisées.

Aussi, par arrêté du Maire N°202007348 en date du 22 avril 2020, un Fonds de Soutien Exceptionnel a été mis en place. Ce fonds doté d'1 million d'euros est dédié aux associations du territoire dont la situation financière a été fortement impactée par la crise sanitaire et dont la survie est menacée. L'attribution de subventions exceptionnelles au bénéfice des associations est assortie de critères financiers (perte de chiffre d'affaire, difficultés de trésorerie...etc).

Au regard du nombre de demandes en cours d'instruction à ce jour, **une enveloppe supplémentaire de 136 229 euros** est proposée.

Les dossiers ont fait l'objet d'une instruction par chacune des Directions thématiques et les montants ici proposés ont fait l'objet d'une validation par chaque élu thématique.

A cet effet, je vous propose d'attribuer la somme de **311 361 euros** et de la répartir de la manière suivante :

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

Association bénéficiaire	Montant de la subvention En euros
ROSE UP	5 000
GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC BORDEAUX METROPOLE MEDIATION (GIP BORDEAUX METROPOLE MEDIATION)	72 861
ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE DE BORDEAUX NORD - AFL	4 500
IKIGAI - L'ECOLE DU SAMEDI	4 000
EMMAUS CONNECT – FONDATEUR ABBE PIERRE	6 000
ASSOCIATION « E-GRAINE NOUVELLE AQUITAINE »	10 000
GRAINE DE SOLIDARITE	8 000
LES BRUITS DE LA RUE	5 000
PLACE AUX JARDINS	6 000
LOCAL'ATTITUDE : DU JARDIN A L'EPICERIE	35 000
ALIMENTATION SOLIDAIRE 33	10 000
TOTAL	166 361

DIRECTION VIE ASSOCIATIVE ET ENFANCE

Association bénéficiaire	Montant de la subvention En euros
BORDEAUX-ACCUEILLE METROPOLE	3 000
TOTAL	3 000

DIRECTION DES SPORTS

Association bénéficiaire	Montant de la subvention En euros
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	15 000
TOTAL	15 000

DIRECTION DE L'ENERGIE, DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Association bénéficiaire	Montant de la subvention En euros
ALTER ECHO	2 200
TOTAL	2 200

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Association bénéficiaire	Montant de la subvention En euros
BAM PROJECTS	4 000
BORDEAUX HISTORIA VINI : MUSEE DES NEGOCIANTS	10 000
BORDEAUX ROCK	8 000
COLLECTIF BORDEAUX-MARINOPOLE	15 000
CONNAISSANCE DE L'ART CONTEMPORAIN	3 000
COMPAGNIE CRAZY R	3 000
LES EDITIONS DE LA CERISE	3 000
EXTRA	3 000
GLOB THEATRE	5 000
JEUNE ACADEMIE VOCALE D'AQUITAINE (JAVA)	1 000
PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION - ROCKSCHOOL	20 000
POLE MAGNETIC	3 000
THEATRE DU PONT TOURNANT	10 000
LE PROTOCOLE	1 300
SEMER LE DOUTE	10 000
COLLECTIF TARABISCOTE	2 500
TRAFIC	10 000
WUNDERSTUDIO	3 000
ZEBRA 3	10 000
TOTAL	124 800

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2020.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2020 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2018.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Porter le montant total de l'enveloppe du Fonds de Soutien Exceptionnel 2020 à hauteur de 1 136 229 euros,
- Verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires,
- Signer, lorsque cela est nécessaire, les conventions ou avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Madame Alexandra SIARRI

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

MME CHOPLIN

Merci Stéphane. Il s'agit de la suite de la dotation du fonds de soutien exceptionnel COVID-19. Nous avons abondé ce fonds d'une enveloppe supplémentaire de 136 229 euros. Les dossiers font l'objet d'une instruction par chacune des directions thématiques. Les montants ainsi proposés ont fait l'objet d'une validation par chaque élu.e.

On a donné à beaucoup d'associations, au Développement social urbain, à la Vie associative et Enfance, à la Direction des sports, à l'Énergie, l'écologie et le développement durable, et aux Affaires culturelles. Les crédits correspondants sont prévus au Budget 2020. Je vous invite à voter pour cette délibération. Il y a des questions.

M. LE MAIRE

Oui, Monsieur BOUDINET.

M. BOUDINET

On va s'abstenir sur cette délibération. Ce n'est pas que l'on est contre le fonds de soutien exceptionnel COVID-19. C'est plus une explication de vote sur beaucoup de délibérations sur lesquelles on s'abstient. On dénonce depuis un moment un manque de transparence dans la prise de décisions.

On parlait tout à l'heure de notre volonté d'avoir des instances décisionnaires citoyennes pour l'attribution de ces subventions. Mais même l'instance que l'on a déjà pour décider de ces subventions, on ne sait pas exactement comment elles sont décidées, et pareilles pour leurs répartitions. On considère que cette transparence est un droit de chaque citoyen.ne d'avoir la possibilité de comprendre comment leurs associations reçoivent de l'argent, comment sont attribuées les subventions. À chaque fois que l'on ne comprendra pas comment l'argent est réparti, que l'on n'aura pas d'éléments réellement concrets, on s'abstiendra. Ce n'est pas forcément par méchanceté, ce n'est pas pour vous blesser, mais c'est juste une question de principe.

M. LE MAIRE

Puisque ce n'est pas par méchanceté, par gentillesse, je vais vous donner un conseil d'ancien opposant. Si vous voulez avoir de la transparence, le meilleur outil, c'est les commissions. En commission, vous avez non seulement devant vous des élu.e.s, mais également l'administration. Je vous promets que pour avoir des renseignements complémentaires, les commissions sont un outil formidable. Je vous invite vraiment à en user.

Oui, vous avez la parole de nouveau.

M. BOUDINET

Je me doute qu'effectivement nous, conseiller.ère.s municipaux, nous pouvons avoir de la transparence. Je pense que ce n'est pas trop problématique. Mais il n'y a pas que nous. Je parle de tout.e.s les citoyen.ne.s pour qu'ils.elles puissent avoir accès à cette façon de répartir l'argent. Nous, on n'est rien. Franchement, on l'admet. On est des citoyen.ne.s parmi d'autres. On ne voit pas pourquoi on devrait avoir plus de droits à cette transparence. C'est cela la transparence, c'est le fait que chaque personne, chaque citoyen.ne, chaque Bordelais.e puisse avoir la possibilité de savoir comment l'argent de sa commune est réparti.

M. LE MAIRE

Monsieur BOUDINET, nous vivons sur le régime de la démocratie dite représentative. À partir du moment où vous êtes élu, votre devoir d'élu est d'obtenir la transparence sur toutes les délibérations que vous votez. Votre deuxième devoir d'élu est d'informer les citoyen.ne.s des décisions que vous avez

prises, pourquoi vous les avez prises, et de les informer. Certains groupes politiques le font, informent, voire même délibèrent avant même la tenue du Conseil municipal.

Donc, il y a un gros travail de participation à faire en amont et après le Conseil municipal pour assurer réellement avec les citoyen.ne.s cette transparence que vous appelez de vos vœux, mais le.la citoyen.ne ne remplacera pas toujours l'él.u.e. Il y a une démocratie représentative, comme le Conseil municipal. Il y a aussi les Assises du pouvoir partagé qui vont peut-être améliorer ce système de démocratie dite représentative, mais vraiment je vous invite à jouer au maximum sur les outils que vous avez entre vos mains aujourd'hui.

Fannie LE BOULANGER veut compléter et intervenir.

MME LE BOULANGER

Monsieur BOUDINET, je me permets de vous faire une petite précision. Tout.e.s les citoyen.ne.s ont le droit d'accès aux documents administratifs communicables, peuvent faire des demandes à la Mairie. Il existe même une Commission d'accès aux documents administratifs, la CADA, qui est parfaitement transparente. Le site de la CADA explique bien aux citoyen.ne.s tous leurs droits en matière de transparence et d'accès aux documents administratifs et peut expliquer un certain nombre d'attributions de subventions, par exemple.

Par ailleurs, vous avez, en tant que Conseiller.ère municipal.e un droit supplémentaire qui est le droit d'information des Conseiller.ère.s municipaux.ales prévu par le Code général des collectivités territoriales. C'est normal que vous ne soyez pas tout à fait un.e citoyen.ne comme les autres en matière de droit à l'information et droit à la transparence. C'est tout votre rôle ensuite de retransmettre à vos électeur.trice.s, aux Bordelais.es les informations complémentaires auxquelles vous auriez pu avoir accès.

M. LE MAIRE

Oui, Camille CHOPLIN veut intervenir.

MME CHOPLIN

Pour le fonds de soutien exceptionnel, c'est vrai que c'est au cas par cas. Vraiment les associations remplissent leurs dossiers. Je ne suis pas certaine que les associations aient envie que leurs comptes soient publics. Après, je ne sais pas. Monsieur BOUDINET, je vous réponds.

M. BOUDINET

Oui, je n'étais pas au courant. Je suis capable d'admettre quand j'ai tort. Il n'y a pas de souci. Là, sur cette question de transparence, si c'est le cas, je retire ma critique.

M. LE MAIRE

Delphine JAMET.

MME JAMET

Je voudrais rajouter aussi que, de toute façon, dans le but de l'évaluation des politiques publiques que l'on est en train de travailler aussi sur les critères d'attribution pour avoir une liste très exhaustive des critères d'attribution, notamment sur l'égalité femme/homme, sur l'action sociale, le dérèglement climatique, l'impact environnemental, toutes ces questions-là. Tout ceci va être forcément pris en compte. C'est vrai que c'est un fonds d'aide d'urgence aussi. On est un peu plus dans l'urgence. On n'a pas eu le temps de finaliser tous ces critères, mais cela va de pair avec la commande publique, avec les AOT. On va essayer de renforcer tous ces critères et les rendre les plus lisibles possible et pour les acteur.trice.s de la Société civile, les citoyen.ne.s, et aussi rendre plus accessibles possible tous ces

dossiers. Tout cela est en cours de refonte et, bien entendu, cela ne se fait pas en 2 jours, même en 3 mois malheureusement. On y travaille d'arrache-pied. Ce serait peut-être plus lisible après pour l'ensemble de nos concitoyen.ne.s et rendu public plus facilement.

M. LE MAIRE

Merci Delphine. Il est 17 heures 45, je me permets de le rappeler si on veut terminer à une heure raisonnable.

Je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

MME CRUSSIÈRE

(inaudible sans micro)

M. LE MAIRE

Ah pardon, on ne peut pas interrompre le vote. Vous interviendrez à l'occasion de la prochaine délibération, sur cette délibération. Je ne peux pas interrompre le vote qui est pratiquement terminé.

MME CRUSSIÈRE

(inaudible sans micro)

M. LE MAIRE

Ah c'est un vote, je croyais que vous vouliez intervenir.

MME CRUSSIÈRE

Oui, j'ai demandé la parole depuis tout à l'heure.

M. LE MAIRE

Vous interviendrez après. On termine le vote.

MME CRUSSIÈRE

Le problème est que mon intervention avait un lien direct avec cette délibération.

M. LE MAIRE

Je me doute. Quand les opérations de vote sont entamées et pratiquement terminées, je ne peux pas les interrompre. Vous aurez la parole après. Je vous donnerai la parole, même si c'est décalé, vous pourrez intervenir.

MME CRUSSIÈRE

Cela ne servira plus à rien. C'est grotesque.

M. LE MAIRE

Je vous remercie. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Très bien, je vous remercie.

Délibération suivante et je vous donnerai la parole. Vous interviendrez à l'occasion de la prochaine délibération.

Intervention communiquée par Mme Servane Crussière :

« Les associations bordelaises sont particulièrement touchées par la crise sanitaire. Non seulement elles ont dû subir pour beaucoup d'entre elles un arrêt de leur activité qui a plombé leurs ressources propres, mais rien n'a été clairement prévu par le Gouvernement lors du premier confinement ni dans le plan Castex pour les soutenir financièrement alors que leurs frais fixes ont continué de courir. Par exemple, beaucoup d'entre elles sont passées au travers des mailles du filet d'aides au chômage partiel ou de réductions de charges fiscales et sociales introduites lors du premier confinement. Et le plan Castex n'a rien prévu de significatif pour elles.

Pour les aider à faire face, ce sont les collectivités locales qui ont été une fois de plus mises à contribution. Et elles l'ont fait en conscience des apports essentiels pour la vitalité des territoires et du pays.

Mais une fois encore, force est de constater que ce n'est pas le point de vue du Gouvernement. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à voir la différence de traitement du Gouvernement entre le soutien sans faille aux grands groupes, dont la reconnaissance s'évalue aussi au nombre de chômeurs supplémentaires, et le soutien aux forces sociales qui assurent la vitalité de l'ensemble de nos territoires.

Ce choix du Gouvernement de soutien exclusif au grand capital est donc révélateur d'une conception de la société dangereuse qui divise ce qui fait les forces du pays, et in fine nos concitoyens, en considérant comme négligeable ce qui contribue à tisser le lien social hors du cadre entrepreneurial. C'est une

conception profondément anti-républicaine, qui fait écho aux orientations dangereuses pour nos libertés publiques.

C'est pourquoi j'insiste : nous devons engager une bataille publique pour que les associations de nos territoires soient financées à la hauteur de leurs besoins et des apports qu'elles fournissent au dynamisme de nos territoires et du pays. Et que ceux qui les financent aient les moyens de le faire sans renier sur d'autres de leurs dépenses. Il ne s'agit pas là seulement de soutenir nos associations, mais aussi et peut-être surtout, de renforcer le cadre de notre pacte républicain. »

M. PFEIFFER

Nous allons pouvoir passer à la délégation de Monsieur Didier JEANJEAN qui n'a que des sans débat. Je vous prie de m'excuser. J'avais effectivement une page blanche. Merci Didier, super intervention

Délégation de Madame JAMET, délibération 350 : Rapport sur la politique d'action sociale de la Ville de Bordeaux en 2020.

ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2020 SUR LA BASE DES MONTANTS 2018
ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE DE BORDEAUX NORD - AFL	2 047,00 €
BORDEAUX-ACCUEILLE METROPOLE	1 555,00 €
BORDEAUX ROCK	18 510,57 €
COLLECTIF BORDEAUX-MARINOPOLE	217,00 €
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	107 012,41 €
GLOB THEATRE	2 200,00 €
GRAINE DE SOLIDARITE	2 160,00 €
IKIGAI - L'ECOLE DU SAMEDI	24,00 €
JEUNE ACADEMIE VOCALE D'AQUITAINE (- JAVA)	938,56 €
LES BRUITS DE LA RUE	305,00 €
PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION - ROCKSCHOOL	39 834,63 €
POLE MAGNETIC	2 601,80 €

D-2020/344

**Association Danse Avec Nous - Subvention 2020 -
Désaffectation - Adoption - Autorisation.**

Madame Camille CHOPLIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2020/027 en date du 27 janvier 2020, vous avez autorisé Monsieur le Maire à attribuer une subvention de 35 000 euros à l'association Danse Avec Nous pour l'organisation du festival Dansons sur les Quais.

Il s'agit d'un temps fort de la programmation estivale, mêlant tous les styles de danse, pour tous et gratuit, qui est proposé sur cinq semaines durant l'été, placette Munich, quai Louis XIII.

Cependant, au vu de la crise sanitaire liée au coronavirus et après concertation avec l'association, cet évènement a dû être annulé cette année.

Par conséquent, il y a lieu de réajuster le montant de la subvention allouée à l'association.

En effet, un acompte de 24 500 euros a déjà été versé. Suite à une rencontre avec l'association, il s'avère que cet acompte couvre les dépenses déjà engagées pour la préparation de la manifestation.

C'est pourquoi, je vous propose aujourd'hui de désaffecter la somme de 10 500 euros pour l'année 2020 à cette association.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2020 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2018.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- désaffecter cette somme de la subvention initialement allouée à l'association Danse Avec Nous.
- signer l'avenant à la convention de partenariat.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2020 SUR LA BASE DES MONTANTS 2018
DANSE AVEC NOUS	74 104,30 €

D-2020/345

Tarification salles municipales. Remboursements et exonérations. Autorisation

Madame Camille CHOPLIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement à la vie associative, la Ville de Bordeaux met à disposition des associations et autres organismes 72 salles municipales dont 16 espaces polyvalents dans les écoles.

La Ville de Bordeaux accueille annuellement plus de 14 000 réservations, dont 80 % à titre gratuit.

Par délibération n°2018/454 en date du 19 novembre 2018, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à voter une tarification en fonction du profil des usagers et de la durée d'occupation des salles à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le dispositif prévoit 4 catégories de tarification :

- Catégorie A : Associations bordelaises à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général ;
- Catégorie B : Associations non bordelaises à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général et les associations bordelaises dont les activités présentent un objet commercial ;
- Catégorie C : Organismes publics, Entreprises bordelaises de l'ESS (SCIC, SCOP, label ESUS) et les associations non bordelaises dont les activités présentent un objet commercial ;
- Catégorie D : Sociétés privées, syndics de copropriété.

Suite au confinement et aux mesures sanitaires qui ont suivi (décret du 10 juillet 2020, décret du 29 octobre 2020) beaucoup d'annulations de réservations payantes ont eu lieu et nous devons avoir recours à un remboursement de ces sommes perçues.

Dans ce cadre, 32 usagers ont été impactés et sollicitent un remboursement des sommes dues, dont le montant total s'élève à 4 996 euros. La liste des demandeurs est jointe à la présente délibération.

De plus, les distanciations physiques imposées par le protocole nous ont amenés à positionner les demandes de réservation dans des salles plus grandes, afin de respecter le nombre de personnes autorisées, à la place des salles qui pouvaient habituellement les accueillir. De ce fait, une facturation plus élevée leur a été adressée, alors que la salle n'était finalement utilisée qu'à 50 % maximum de ses capacités.

Dans ce cadre, 21 usagers ont été impactés et sollicitent soit un remboursement des sommes dues, soit une refacturation adaptée, pour un montant total de 826 euros. La liste des demandeurs est jointe à la présente délibération.

La régie de recettes ne permettant pas de procéder aux remboursements déjà encaissés et la tarification des salles nous imposant de facturer le montant de la salle réellement occupée, il vous est proposé, par cette délibération, de pouvoir procéder au remboursement intégral des réservations d'utilisateurs annulées suite au confinement et de pouvoir facturer les utilisateurs à la hauteur du montant de la salle souhaitée initialement.

Enfin, il est également nécessaire de reconduire la possibilité de rembourser automatiquement et de facturer au tarif correspondant à la jauge demandée et non imposée par les conditions sanitaires, en cas de prolongation des restrictions sanitaires concernant les salles municipales.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Rembourser aux 32 usagers dont les manifestations ont été annulées les sommes dues, pour un montant total de 4 996 euros.
- Rembourser aux 7 usagers qui ont été contraints de louer une salle plus grande les sommes dues, pour un montant total de 508 euros, et leur appliquer une nouvelle facturation adaptée correspondant à la jauge souhaitée.
- Exonérer les 14 usagers qui n'ont pas encore réglé, pour un montant total de 318 euros, en leur appliquant une nouvelle facturation adaptée correspondant à la jauge souhaitée.
- Appliquer à l'avenir, dans un contexte sanitaire imposant une réduction des jauges, une facturation correspondant à la jauge effectivement demandée et permettre le remboursement des usagers dont les manifestations auraient été annulées.

ADOpte A L'UNANIMITE

LISTE DES USAGERS A REMBOURSER SUITE AU CONFINEMENT

UTILISATEURS	Date de la manifestation	N° Dossier	Montant à rembourser
SOCIETE DE GEOGRAPHIE DE BORDEAUX	06/01/2020	137125	904
YOGA et YOGA	06/01/2020	139106	255
Le Méridien Bordeaux	07/01/2020	138747	364
Sport Evolution Arts Energétiques	07/01/2020	137051	561
ECOLE ESSENTIALISTE	09/01/2020	139925	168
CARSAT AQUITAINE	23/01/2020	147684	105
AVARAP	23/01/2020	137288	72
Syndicat Sud Santé Sociaux	23/01/2020	147991	57
EMCC Association Européenne de Coaching	27/01/2020	148764	36
EXPLORATION DU MOUVEMENT	30/01/2020	138450	262
La Grande Causerie	12/02/2020	148145	18
AGIMMO	17/03/2020	149980	52
Cabinet Immobilier Liquard	17/03/2020	149801	104
FEDERATION GIRONDINE DE LA LIBRE Pensee	18/03/2020	150041	30
FAVIMMO IMMOBILIER	19/03/2020	150064	38
ALPHA SYNDIC	19/03/2020	149326	52
SQUARE & HASHFORD	20/03/2020	149915	52
ABSOLUTE HABITAT	23/03/2020	150038	38
France MEDIATION	24/03/2020	147271	306
CABINET AMI	24/03/2020	149447	162
Agence ERA IMMOBILIER	25/03/2020	149608	53
LOFT ONE	25/03/2020	150057	38
SQUARE & HASHFORD	25/03/2020	149914	53
Cabinet C. Rivière SA	26/03/2020	149784	38
SQUARE & HASHFORD	26/03/2020	149791	162
Cabinet Immobilier Foch Immobilier	26/03/2020	149651	136
Fédération des Centres Sociaux de la Gironde	27/03/2020	149925	183
AGIMMO	31/03/2020	149981	52
FONCIA BORDEAUX	31/03/2020	150030	52
CABINET BORE	01/04/2020	149952	162
BAROKEL	08/04/2020	149185	53
Cabinet Immobilier Européen de Gestion - CEGIM	28/04/2020	149706	38
AGIMMO	11/05/2020	149811	87
AQUITAINE OCEAN	26/05/2020	147007	53
DELGEY IMMOBILIEDR	05/06/2020	149689	38
VESTALIA IMMO	06/10/2020	152228	162
TOTAL			4 996

LISTE DES USAGERS SURFACTURES CAUSE COVID

UTILISATEURS	Date de la manifestation	N° Dossier	Montant à rembourser	Montant à exonérer
Cabinet ATI	01/09/2020	151465	52	
OZ'IMMO	03/09/2020	151195	110	
Cabinet ATI	15/09/2020	151390	34	
IMMO de France	15/09/2020	151454	52	
ATLANTIC SYNDIC	16/09/2020	150925	52	
CABINET DIEU	14/10/2020	152064	104	
APART EXPERT	22/10/2020	151423	104	
ANR 33	07/09/2020	151925		12
APSYFA	14/09/2020	151886		25
IMMO de France	15/09/2020	151453		52
FOCH IMMOBILIER	17/09/2020	151607		15
PLANNING FAMILIAL	21/09/2020	151396		5
PLANNING FAMILIAL	22/09/2020	151396		5
MACIF	24/09/2020	151564		14
APSYFA	25/09/2020	151832		20
CITYA LANAVERRE	13/10/2020	152340		15
APSYFA	16/10/2020	151832		5
NOTRE ITALIE	21/10/2020	151347		12
CABINET REYNAUD	27/10/2020	152295		52
CABINET ATI	27/10/2020	151411		52
FONCIA BORDEAUX	29/10/2020	152147		34
TOTAUX			508	318